

C'est avec une grande franchise et un calme détachement que Mme Hermeline MALHERBE, présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales a annoncé que pour la construction du 3^e quai à PORT- VENDRES :

«Même si ce n'est pas très visible nous avons fait toute la partie environnementale. On a notamment récupéré les grandes nacres qui étaient encore vivantes. Une bactérie les attaque et les fait mourir à vitesse grand V. On verra si on peut en sauver quelques unes ».
(L'indépendant du 7 juillet 2019).

On apprécie la délicatesse du nous avons fait toute la partie environnementale! Qu'il faut cependant bien rapprochée de ce qui avait été annoncé dans l'étude d'impact et de ce qui était promis - juré par les service de la DREAL, en principe en charge de la protection de l'environnement.



La Grande Nacre est l'un des plus grands coquillages bivalves de Méditerranée de couleur

rouge, vivant enfiché verticalement dans les fonds sableux souvent couverts d'herbiers de posidonie. *Pinna nobilis* (Grande Nacre, Jambonneau hérissé) est strictement protégée par la Directive européenne sur les Habitats de 1992 et en France par l'Arrêté sur la protection de la faune marine du 20 décembre 2004.

L'étude d'impact indiquait : La transplantation de la grande nacre **Pinna nobilis** peut être réalisée dans son habitat d'origine sans perturber sa physiologie à condition de respecter certaines précautions. Ces opérations de transplantation peuvent être réalisées dans tous les milieux où se développent les populations de grandes nacrres (Trigos et Vicente, 2016)

Les juges de Montpellier en furent convaincus : 19. Enfin l'arrêté attaqué prévoit de transférer les 57 individus de grandes nacrres à un autre emplacement afin qu'elles ne soient pas détruites. Si les requérants soutiennent qu'un tel transfert est voué à l'échec, il résulte au contraire de l'instruction qu'un précédent transfert mené à Sète en mai 2016 a montré de bons résultats de survie...

Mais c'était sans compter avec une bactérie... dont personne n'avait parlé précédemment bien que selon la très discrète Agence Française de la Biodiversité (<http://www.aires-marines.fr>):

«Si en temps normal, il est déjà conseillé de ne jamais déplacer, toucher cette espèce protégée, la recommandation vaut encore davantage dans le contexte d'épizootie.»

A noter qu'il n'y a eu aucun coup de sang du côté du maire de PORT-VENDRES et aucun couinement du côté de la vice-présidente régionale en charge de la biodiversité face à cette bactérie exterminatrice si providentielle.

Evidemment nous n'imaginons pas que tout ce beau «monde naturaliste» de la DREAL, du Parc Marin, du Conseil national de protection de la Nature et autres bureaux d'études aient effectué tout ce travail gratuitement. Et nous espérons qu'il leur reste encore de bons crédits publics pour continuer à «préserver la biodiversité» - c'est tellement porteur dans l'opinion!

Et nous ne doutons pas que les travaux imprévus en cours dans le port apporteront encore des surprises de taille puisqu'ils n'ont pas été déclarés lors de l'enquête publique et qu'aucune

fouille archéologique préventive n'a été effectuée.

Après la destruction des grandes nacres, il serait navrant d'apprendre un autre désastre.